

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 mars 2021

---

**LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 7014

présenté par

Mme Mette, Mme Lasserre et Mme Essayan

-----

**ARTICLE 55**

Compléter l'alinéa 5 par les mots :

« ou européen ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Dans les conditions prévues à l'article 38 de la Constitution, le projet de loi offre au Gouvernement la possibilité de promulguer avec souplesse des mesures en matière de lutte contre l'artificialisation des sols, par voie d'ordonnance. Un des objectifs motivant lesdites ordonnances invoque l'intérêt national de certaines opérations. Il s'agit ici une occasion de rappeler que le destin de la France est plus grand qu'elle-même et passera par l'Union européenne, en ajoutant la notion d'intérêt européen.